



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 19/06/19



La FNAIM réagit au rapport Nogal

Mickaël Nogal, député LREM de Haute-Garonne, a présenté ce mardi 18 juin au Premier ministre son rapport parlementaire « Louer en confiance », avec 37 propositions visant à sécuriser la mise en location des logements et améliorer les relations entre bailleurs et locataires.

La FNAIM, par la voix de son Président, Jean-Marc Torrollion salue un rapport qui dresse une vision objective et juste de la situation et remercie Mickaël Nogal qui s'est montré à l'écoute de l'ensemble des acteurs.

Un rapport sérieux et qui reconnaît le rôle clé des professionnels de l'immobilier...

« Par ses propositions, le rapport affirme, tout comme nous, que les professionnels sont la clé du rétablissement de la confiance entre locataires et propriétaires » déclare Jean-Marc Torrollion, Président de la Fédération Nationale de l'Immobilier.

Les pistes de travail apparaissent intéressantes et vont dans le bon sens, à l'image de l'établissement d'une grille de vétusté ou la prise en charge des loyers et charges impayés par les agents immobiliers, proposition qui avait été faite par la FNAIM au sein d'un groupe de travail. *« Cette dernière proposition aurait pu aller plus loin avec la mise en place d'un fichier national des incidents de paiements comme en disposent les banques »* précise Jean-Marc Torrollion.

... mais qui nécessite que nous poursuivions nos échanges

La FNAIM prend note du fait que le rapport privilégie la centralisation des dépôts de garantie via un fonds de sécurisation géré par un organisme agréé. *« Cela peut être un mauvais signal envoyé aux bailleurs en amoindrissant cette garantie »* explique Jean-Marc Torrollion, et poursuit *« Il aurait été plus clair et sécurisant pour l'ensemble des acteurs que les dépôts de garantie soient centralisés par les agents immobiliers, réels tiers de confiance. »*



Parmi les autres propositions phares du rapport parlementaire : l'évolution des critères d'aptitude à la profession d'agent immobilier, la mise en place d'une meilleure formation des agents, tout comme l'instauration d'une certification Immo+.

Rajouter ainsi des formations à celles existantes est source de confusion d'autant que les formations sont déjà nombreuses.

Pour Jean-Marc Torrollion, « *Le rapport aurait pu s'appuyer sur la protection des titres d'agents immobiliers et d'administrateurs de biens pour renforcer la notion de tiers de confiance et articuler les filières de qualification. La profession a d'ailleurs d'ores et déjà entamé une réflexion sur la mise en place d'un insigne spécifique et reconnaissable qui marque le gage du professionnalisme, de la sécurité et du sérieux qu'apportent les professionnels de l'immobilier* ».

Manque également la mise en place du statut de bailleur privé, élément essentiel dans la reconnaissance des particuliers dans leur rôle d'investisseur.

Télécharger la brève



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion @FNAIM



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Sujets connexes :



La FNAIM défend les agents immobiliers et assigne « De Particulier à Particulier »



Le Permis de louer manque sa cible et met en joue les honnêtes bailleurs



Arrêté « anti-mise à la rue » du maire de Grenoble : une décision inique pour la FNAIM

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02